



Règlementation sur les mats de mesure/éoliennes

Par **WishGuu_old**, le 17/07/2007 à 12:08

Bonjour,

Je dois monter un mat de mesure du vent de 65m en pleine nature, celui-ci ne nécessite pas de notice/étude d'impact. Pour alimenter en électricité les capteur, je compte installer sur ce mat (à 30m environ) une éolienne de 3m d'envergure (1kW).

Quelle réglementation s'applique, celle sur les éoliennes (ce qui voudrait dire que je dois faire une notice d'impact) ou celle sur les mats de mesure?

Je vous remercie par avance